

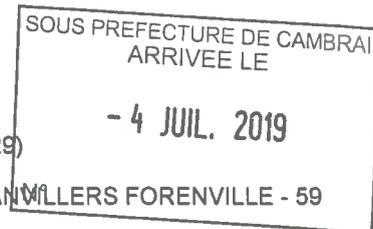
Direction des Opérations
Pôle Exploitation Nord Est
Département Maintenance, Données et Travaux Tiers
Boulevard de la République
BP 34
62232 Annezin

Courrier reçu le
21 JUL. 2018

Mairie de Séravillers-Forenville
Grand'Rue
59400 SFRANVILLERS FORENVILLE

Affaire suivie par : Madame Le Maire

VOS RÉF. Courrier du 03 juillet 2018
NOS RÉF. U2018-000494
INTERLOCUTEUR Centre Travaux Tiers et Urbanisme (03.21.64.79.29)
OBJET Arrêt de projet du PLU pour la commune de SERANVILLERS FORENVILLE - 59



Annezin, le 19 Juillet 2018

Madame,

Nous accusons réception, en date du 09/07/2018, de votre demande citée en objet.
Toutefois, afin de respecter les délais demandés, veuillez prendre en considération la bonne adresse d'envoi de vos demandes notifiée en haut de ce courrier.

Nous vous informons que nous n'exploitons pas d'ouvrage de transport de gaz naturel haute pression sur le territoire de la commune de SERANVILLERS FORENVILLE et que celle-ci se situe en dehors des servitudes d'utilité publique (SUP) de maîtrise de l'urbanisation associées à nos ouvrages.

La présente réponse concerne uniquement les ouvrages de transport de gaz haute pression exploités par GRTgaz. Des ouvrages de distribution de gaz à basse et moyenne pression peuvent être exploités par GRDF ou par d'autres opérateurs sur le territoire de cette commune.

Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.

Pour rappel, le code de l'environnement – Livre V – Titre V – Chapitre IV impose à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le Guichet Unique des réseaux (téléservice www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr) afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT). Les exécutants de travaux doivent également consulter le Guichet Unique des réseaux et adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Nous vous prions d'acquiescer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

*Vu, reçu et le annexé à la
délibération n° 0027 2019
DM 28/06/2019
le maire
M. Bernadette
Buisser*



Patrice DUBOURG
Responsable du Département Maintenance, Données et
Travaux Tiers



veuillez prendre note, que les demandes liées à l'urbanisme sont à envoyer à l'adresse citée en en-tête.